

PROLINK LIFE NEW INVESTMENT PLATFORM

Fin 2020, nous avons commencé la première phase de la nouvelle plateforme ProLink Life pour l'Assurance Vie. Avec ce document, vous pouvez évaluer rapidement quels contrats peuvent être introduits.

20 Juin 2022

NOUVEAU PROLINK LIFE

Trois Produits : Allianz Excellence +, Allianz ActiveInvest + & Allianz for a Better World

- Pour 1 ou 2 preneurs d'assurance et 1 ou 2 assurés, pour aussi bien les personnes physiques que morales, avec la possibilité d'ajouter une clause de continuation et pré-décès
- Possibilité de partager une souscription inachevée avec le gestionnaire.
- Possibilité d'ajouter les options limitation relative du risque, gestion active des plus-values & transfert progressif de l'épargne où le "fonds source" peut être choisi librement
- Possibilité de demander une dérogation dans le cas où la totalité des paiements donne droit à une réduction des frais et/ou qu'il y a une action taxe en cours.
- Plusieurs bénéficiaires nominatifs sont possibles, à introduire dans le champ « autre clause bénéficiaire »,
- Mise en gage également disponible
- De préférence une communication contractuelle par voie digitale avec les clients, prêts à partager leur adresse e-mail. L'envoi postal est un choix optionnel
- Portima bloc retour sur demande
- Le remplacement (recyclage) d'un contrat Allianz existant est possible afin qu'aucun frais d'entrée, commission et taxes ne soient dus.
- Possibilité de faire signer numériquement par le(s) client(s) le formulaire de souscription d'une nouvelle affaire à l'aide d'une signature électronique.
- Les contrats existants peuvent être consultés directement sur la plateforme. Vous y avez accès à :
 - La valeur actuelle du contrat, tant au niveau global que par fonds
 - L'historique financier du contrat
 - Une copie de tous les documents qui ont été téléchargés et émis pour le contrat.
- Ouverture automatique de la plateforme dans la langue de l'utilisateur par le biais de l'acceptation des cookies
- Un rapport commercial est disponible en ligne quotidiennement
- Il est également possible de générer l'aperçu de votre portefeuille New ProLink Life.
- Certains avenants financiers sont disponibles :
 - Transfert possible tant en montant qu'en pourcentage
 - Changement de stratégie d'investissement pour les paiements de primes futurs
 - Ajouter, modifier et/ou supprimer des options de gestion des fonds
 - Changement de la commission
- Certains avenants administratifs sont disponibles :
 - Ajouter, supprimer et/ou modifier un bénéficiaire
 - Ajouter et/ou supprimer des clauses
 - Ajouter une mise en gage

- Modification des données clients (p.ex.. adresse)
- Modification des données de communication clients
- Possibilité de réaliser une **combinaison d'avenants administratifs** (Changement de bénéficiaire et modification des clauses)
- Si le **processus de modification administrative ou financière est interrompu**, il se retrouve facilement **dans** la rubrique "**Tâches ouvertes**" et peut être finalisé à partir de là, tout comme pour une souscription.
- **Contrôle** sur l'**existence** d'un **client** dans le système à sa création
- S'il y a un ou deux **représentants légaux**, le **canal de communication** doit être "**via post**", de sorte que le PC2 soit également envoyé au représentant légal via ce canal.
- Les **souscriptions en cours non finalisées** seront automatiquement **supprimées 90 jours après** leur création.
- **Important** : utilisez uniquement le nouveau numéro de compte: **BE23 3631 8662 3491** pour les contrats du nouveau ProLink Life! Le client ne peut payer qu'après la réception du Certificat Personnel 1. De plus, le Certificat Personnel 1 ne doit pas être signé et/ou renvoyé.
- Possibilité de compléter les données personnelles du preneur d'assurance et de l'assuré via un lecteur eID (e-ID belge) par le téléchargement d'un fichier "eid"
- Pour les **versements supplémentaires**, il faut utiliser le numéro de souscription ou le numéro de contrat en guise de communication structurée.
- Si la **prime initiale** est payée par des **ordres de paiement multiples** :
 - Utilisez la communication structurée mentionnée sur le Certificat Personnel 1
 - Assurez-vous que le premier versement est d'au moins 6 200 euros.
 - Veillez à ce que tous les ordres de paiement soient exécutés dans un délai maximum de 3 jours (entre le premier et le dernier).
- « **Mon Inbox** » se situe dans les paramètres utilisateur, contenant **toutes les notifications** de type "Mise à jour statut contrat", "Alertes" et "Rappels client".
- **Veillez noter** que les primes versées, pour lesquelles aucune souscription n'a été auparavant reçue par Allianz, seront remboursées au client après 10 jours ouvrables. **Pour rappel:** la prime ne peut être payée qu'après réception du 1er Certificat.
- **Utilisez l'ancien ProLink Life pour:**
 - Bénéficiaires acceptants
 - Primes récurrentes
 - Rachats partiel programmé
 - Contrat avec date terme
- Note concernant **My Allianz Broker**: le nouveau portail ProLink Life est également accessible via "My Allianz Broker".

FONCTIONNALITÉS À VÉNIR

- Possibilité de retrait de la part des fonds sélectionnés
- E-Signature pour les avenants administratifs et financiers
- **Bénéficiaires acceptants et Clause de Retour Conventionnel**

VOTRE ACCÈS AU NOUVEAU PROLINK LIFE

- Si connexion via Portima :
 - Accès sous *Allianz – contrat, nouvelle affaire – Vie et Placements (ProLink Life | New)*
- Si connexion via Digipass :
 - Accès sous <https://prolinklife.allianz.be> – sélectionnez 'Via Digipass

- Tant que la proposition n'est pas soumise, les activités en attente sont publiées pour l'utilisateur et non pour le bureau de courtage. Cela signifie qu'un autre utilisateur du même bureau de courtage ne verra pas les tâches en attente créées par un autre utilisateur, tant que la proposition n'a pas été soumise. Lorsque la proposition a été soumise et que le certificat a été renvoyé, les tâches liées à un contrat existant seront visibles au niveau du bureau.

LES DOCUMENTS CONTRACTUELS – QUI REÇOIT QUEL DOCUMENT ?

Pour le courtier 'Portima' (*pour Nouvelles Affaires et Avenants*) :

- L'envoi du [Certificat Personnel 1](#) se fait par bloc-retour et par e-mail uniquement au courtier
- L'envoi du [Certificat Personnel 2](#) se fait par bloc-retour au courtier et par mail au client ainsi qu'au courtier*
- L'envoi de l'[extrait de versement](#) se fait par mail au courtier **et** au client*

▪ Pour le courtier 'non-Portima' (*pour Nouvelles Affaires et Avenants*) :

- L'envoi du [Certificat Personnel 1](#) se fait par mail et uniquement au courtier
- L'envoi du [Certificat Personnel 2](#) se fait par mail** au courtier **et** au client*
- L'envoi de l'[extrait de paiement](#) se fait par mail au courtier **et** au client*

*sauf si le client a préféré l'option 'Poste'

LES DOCUMENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU CONTRAT

Le [formulaire de souscription](#) doit être téléchargé à la fin de la souscription et doit être signé par le client. Ensuite, ce document, ainsi que les autres documents nécessaires, doivent être uploadés à l'écran suivant. L'utilisateur qui a uploadé les documents est visible à l'écran et est enregistré.

Ce formulaire de souscription document ne contient pas les références nécessaires pour effectuer le paiement.

De plus, un '[formulaire de souscription temporaire](#)' est également disponible si tous les éléments ne sont pas encore clairs et/ou définitifs avant soumission finale. Cet exemplaire éventuellement modifié et signé par le client doit alors être téléchargé et non le formulaire de souscription définitif. Le courtier assure la correction de ces données dans le système avant de soumettre l'affaire. Ce formulaire de souscription temporaire ne sera accepté que si quelques détails sont modifiés et non pas toutes les informations.

- Le [premier certificat personnel](#) est la version validée et signée par Allianz et contient toutes les informations pour un paiement correct (numéro de compte, référence structurée). **Il appartient au courtier de transmettre au client ce document avec toutes les informations de paiement correctes.**
- Le [deuxième certificat personnel](#) contient la date de début correcte et le montant du premier paiement reçu et constitue le contrat définitif. Il est suivi d'une confirmation d'investissement reprenant la répartition de la prime.

Tous les [documents](#), émis à partir du 22 mars 2021, sont également disponibles via la [consultation des contrats](#), sous « Documents »

VOS PERSONNES DE CONTACT

- En cas de questions ou de problèmes liés à [l'utilisation](#) du nouvel Outil, contactez Support team :
 - FR : 0800 38571
 - NL : 0800 38626